

Projet Culturel Global : les langues et les cultures régionales de Wallonie présentes dans les médias

Aucune activité humaine , dans son développement au sein d'un groupe social, ne peut être envisagée en dehors de ses rapports avec les médias.

L'existence, la préservation, la promotion et l'épanouissement des langues et des cultures régionales de Wallonie ne peuvent se concevoir sans les supports médiatiques. Ils sont le truchement indispensable au niveau de la communication et de l'information.

Le Projet doit, bien sûr, prévoir les mises en place de médias propres aux activités de langues et de cultures régionales. L' Union Culturelle Wallonne souhaite la création d'un grand magazine couvrant et animant l'ensemble des activités et qui constituerait la presse écrite périodique de la culture régionale. Sous certaines conditions, cette publication devrait être viable. On peut aussi rêver d'un ensemble de radios locales spécifiques.

Mais il est absolument nécessaire de faire l'inventaire des créneaux que les langues et les cultures régionales peuvent conquérir dans les médias publics ou privés, institutionnalisés, reconnus ou consacrés. Ce n'est que l'expression d'un droit légalement affirmé par le Décret du 14/12/90.

Le Service public : La RTBF

On la sait en pleine restructuration : l'objectif paraît être davantage la réduction des dépenses plutôt que l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'information et de l'animation culturelles. La mission de service public sera sans doute restreinte, ce qui n'est pas dans la ligne du Projet. La sauvegarde de la situation actuelle, agressivement insuffisante, n'est pas acceptable.

Il reste donc à défendre et à promouvoir l'application d'un principe de légitime justice distributive. Sans se demander si les émissions radiophoniques et télévisées relatives aux langues et aux cultures régionales sont réalisées - ou non- de manière trop coûteuse, l'examen de l'allocation qui leur est attribuée par le Conseil d'Administration et l'Administration générale, représente une somme dérisoire et ridicule par rapport au budget global.

Encore une fois, les propos généreux du Décret sont contredits par la misérable réalité des faits. Nous sommes en présence d'une responsabilité qui reste à assumer par le pouvoir public et par les élus.

Le Projet formule les objectifs suivants :

Les médias publics devraient accorder aux émissions en langues régionales des espaces plus grands et mieux répartis : dans la mesure où l'on offre des émissions de qualité, reflétant une culture vivante et dynamique, le public est nombreux et se répartit dans toutes les couches de la population, quels que soient l'âge ou le statut social. Il faut par conséquent éviter de limiter les émissions en langues régionales à une plage horaire et à un public trop ciblé. Tous les publics (des enfants au troisième âge) doivent être pris en compte, de même que tous leurs centres d'intérêts (théâtre, vie locale, régionale et internationale, etc.). L'idéal à atteindre serait d'intégrer les langues et les cultures régionales dans les émissions générales: la littérature, le théâtre, les informations, etc.

Il est également indispensable de refléter la création contemporaine (par exemple en filmant des créations théâtrales), de produire des œuvres originales (par exemple des feuilletons, téléfilms) ou des adaptations (pourquoi pas des dessins animés?), de maintenir et de développer les magazines destinés à tous les publics et reflétant des activités culturelles dans tous les domaines et au sens le plus large.

L'Union Culturelle Wallonne désire que, comme en toute autre matière, les producteurs et les réalisateurs, les journalistes et les acteurs de la communication possèdent les compétences linguistiques et culturelles requises en langues et cultures régionales.

Les chaînes privées de télévision

Dans ce mouvement, il semble que les chaînes privées de télévision, dans leurs extensions régionales, auront vite découvert les potentialités d'écoute des publics friands d'émissions en langues régionales.

Toutefois, RTL-TVI, en tant que chaîne privée officielle de la Communauté française, a, vis-à-vis des langues et des cultures régionales, les mêmes devoirs que la télévision de service public.

Les télévisions locales et communautaires

Le problème des télévisions communautaires est particulier. A peu d'exceptions près, elles ne font pas leur devoir et elles devraient le faire, ne fût-ce que pour justifier leur survivance., Elles sont subsidiées, pour le fonctionnement et le personnel, par le Pouvoir public. Elles devraient se soumettre aux termes du Décret sur l'audiovisuel qui les concernent . Elles n'ont pas mission d'être des petites RTBF régionalisées. Elles sont des télévisions locales, de

proximité. Leur rôle est de faire écho à tout ce qui concerne les problèmes et les activités des citoyens qui leur sont proches.

La vie culturelle locale, et particulièrement les initiatives en langue régionale, doivent être, pour elles, des sujets prioritaires d'information. Et si elles voulaient bien, comme ce fut le cas naguère, accepter un rôle d'animation, ce serait encore mieux. Tout cela relève, une fois de plus, de la volonté - ou de la bonne volonté- du Gouvernement de la Communauté française.

Les radios locales

Les radios libres locales ont perçu plus rapidement l'intérêt ou l'opportunité de faire une place sur leurs antennes aux langues et aux cultures régionales. On entend, chez beaucoup d'entre elles, des informations sur les manifestations culturelles, des "interviews" ou de la publicité en langue régionale. Le mouvement qui se développe actuellement suscitera sans doute la généralisation de ces comportements.

La presse écrite

De plus en plus, la presse écrite quotidienne de langue française, dans ses rubriques régionales ou nationales, fait très spontanément écho aux informations qui lui sont transmises concernant des manifestations et des publications en langues régionales. Chacun apprécie ce souci d'ouverture à toute information journalistique et peut même, parfois, l'interpréter comme un signe d'intérêt ou de sympathie.

La presse écrite périodique ne témoigne pas encore aussi fréquemment de cette préoccupation. Il faudra peut-être lui fournir, en fonction de sa mission, des informations plus substantielles.